
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 2 octobre 2019 à 18 h 30
800, boul. de Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Cathy Wong, conseillère du district de Peter-McGill
M. Robert Beaudry, conseiller du district de Saint-Jacques
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère du district de Sainte-Marie
M. Richard Ryan, Conseiller désigné
Mme Anne-Marie Sigouin, Conseillère désignée

AUTRES PRÉSENCES :

M. Marc Labelle, directeur d'arrondissement délégué
M^e Domenico Zambito, secrétaire d'arrondissement
Mme Jacinthe Meilleur, analyste de dossiers
M. Alain Dufresne, directeur des travaux publics
Mme Maryse Bouchard, directrice de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social
M. Sylvain Villeneuve, directeur de l'Aménagement urbain et de la mobilité
M. Jean-Luc L'Archevêque, directeur des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs
M. Cédric Couture, inspecteur du poste 21 du Service de police

10.01 - Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 37. Elle souhaite la bienvenue aux participants, au nombre d'environ 31, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne des explications quant au fonctionnement du conseil d'arrondissement.

10.02 - Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure

Aucune demande.

10.03 - Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public

1437, rue Chomedey (40.11) : aucune intervention
138, rue Saint-Pierre (40.12) : aucune intervention
2645, rue Bercy (40.05) : aucune intervention

CA19 240437

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 2 octobre 2019

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 2 octobre 2019 en ajoutant le dossier :

40.04 Édicter en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance réduisant la limite de vitesse prescrite à 30 km/h sur toutes les rues locales, ainsi que certaines collectrices, et réduire la vitesse prescrite à 40 km/h sur certaines rues artérielles dans l'arrondissement Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

10.05 - Période de questions du public

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Maxime Therrien
- poubelles et déchets
- sacs à ordures dans les poubelles publiques

Madame Johanne Caporicci
- vie de quartier

Monsieur Luc Pelletier
- Bâtiment en construction au 901, rue Viger

Madame Jessica Louisé
- réno-victions

Madame Irène Mayer
- herbes à poux

Monsieur Robert Hajaly
- logement social sur le site du Children's
- condominiums Maestria

La mairesse déclare la période de questions du public terminée à 19 h 21. Les 6 personnes inscrites ont été entendues.

10.06 - Période de questions des membres du conseil

Aucune question.

CA19 240438

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.07 à 10.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240439

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 septembre 2019

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 septembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1192701064

CA19 240440

Adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 10 septembre 2019

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 10 septembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1192701062

CA19 240441

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 25 septembre 2019

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 25 septembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

10.09 1192701063

CA19 240442

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 26 septembre 2019

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 26 septembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

10.10 1192701065

CA19 240443

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 12.01 et 12.02.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240444

Approuver le Plan local de déplacement (PLD) de l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver le Plan local de déplacement (PLD) de l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

12.01 1198393002

CA19 240445

Approuver les catégories de reconnaissance obtenue par quatre organismes à but non lucratif en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, jusqu'au 18 mars 2023

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver les catégories de reconnaissance des quatre (4) organismes à but non lucratif suivants de l'arrondissement de Ville-Marie ayant déposé une demande dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, jusqu'au 18 mars 2023.

Club de Volleyball Everton	C
Dianova Canada	B
Foyer pour femmes autochtones de Montréal	B
La Relance-Jeunes et Famille (RJF) inc.	B

Ces catégories ont été attribuées conformément aux résultats obtenus lors de l'analyse des demandes avec la grille d'évaluation produite à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

12.02 1197709002

CA19 240446

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240447

Accorder un contrat de 68 525,10 \$, taxes incluses, à 178001 Canada inc. (Groupe Nicky) pour les services de déneigement et de chargement de la neige de la Place des Montréalaises, de l'Esplanade du Champs de Mars et de l'Hôtel de Ville, ainsi que le site de l'ancienne gare d'autobus dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 68 525,10 \$ (appel d'offres public 19-17791 - 4 soumissionnaires)

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense maximale de 68 525,10 \$ pour le service de déneigement et chargement de la neige à la Place des Montréalaises, l'Esplanade du Champs de Mars et de l'Hôtel de Ville, ainsi que le site de l'ancienne gare d'autobus, dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 19- 17791-4 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à 178001 Canada inc. (Groupe Nicky), plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de six (6) mois, au prix de sa soumission, soit 68 525,10 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1198028001

CA19 240448

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2019, avec la Société de développement commerciale Destination centre-ville dans le cadre de l'événement « Jurassic Peel » et accorder une contribution de 20 000 \$

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2019, à la Société de développement commerciale Destination centre-ville pour la réalisation de l'événement « Jurassic Peel »;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 20 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1190318024

CA19 240449

Approuver la convention, se terminant le 30 septembre 2020, avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud pour la réalisation du plan de revitalisation de Sainte-Marie, en conformité avec les paramètres de la stratégie de revitalisation urbaine intégrée (RUI) et ceux du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM) et accorder une contribution de 40 000 \$

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention, se terminant le 30 septembre 2020, avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud pour la réalisation du plan de revitalisation de Sainte-Marie, en conformité avec les paramètres de la stratégie de revitalisation urbaine intégrée (RUI) et ceux du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM);

D'accorder, à cette fin, une contribution de 40 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1195179006

CA19 240450

Conclure trois (3) ententes-cadres, d'une durée de trente-six (36) mois, pour des services professionnels en ingénierie, avec les firmes suivantes: Les services EXP inc. (contrat No 1: 965 213,70 \$, taxes incluses), FNX-INNOV (contrat No 2: 751 669,45 \$, taxes incluses) et WSP Canada (contrat No 3: 329 248,16 \$, taxes incluses), pour la conception de plans et devis et surveillance de travaux sur divers projets de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public VMP-19-016 - 4 soumissionnaires)

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

De conclure trois (3) ententes-cadres, d'une durée de trente-six (36) mois, pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance de travaux sur divers projets de la Direction des travaux publics de l'arrondissement Ville-Marie;

D'accorder aux firmes ayant obtenu le plus haut pointage, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-19-016, les contrats à cette fin, pour les montants maximaux indiqués ci-dessous :

<u>Firme</u>	<u>Montant maximal, taxes incluses</u>
Les services EXP Inc.	965 213,70 \$
FNX-INNOV	751 669,45 \$
WSP Canada	329 248,16 \$
TOTAL	2 046 131,31\$

D'imputer ces dépenses conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1195258002

CA19 240451

Approuver les modifications apportées au Programme de soutien financier aux initiatives culturelles et au Fonds de soutien aux organismes culturels oeuvrant dans l'arrondissement de Ville-Marie sous la responsabilité de la Division de la culture et des bibliothèques.

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver les modifications apportées au Programme de soutien financier aux initiatives culturelles et au Fonds de soutien aux organismes culturels oeuvrant dans l'arrondissement de Ville-Marie sous la responsabilité de la Division de la culture et des bibliothèques.

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1194673007

CA19 240452

Modifier la résolution CA19 240025 et approuver la convention modifiée avec Mu afin de permettre la réalisation de projets de murales PAM volet 2 durant l'année 2020

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA19 240025 adoptée à sa séance du 12 février 2019, modifié la résolution CA18 240235 et approuvé la convention modifiée avec Mu afin de permettre la réalisation de projets de murales PAM volet 2 durant l'année 2019;

Attendu que Mu a du reporter la fin du projet en 2019 à la suite de l'étendue des travaux qui ont cours aux abords des surfaces ciblées par la murale;

Attendu que les travaux aux abords de la Maison du développement durable empêchent l'organisme MU de procéder à la création de la murale :

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention modifiant la convention intervenue entre l'arrondissement de Ville-Marie et Mu afin de permettre la réalisation de projets de murales PAM volet 2 durant l'année 2020;

De conserver le montant de la contribution prévue au projet de la Maison du développement durable au budget 2018 et de modifier la résolution CA19 240025 pour le report du budget et la réalisation en 2020;

D'imputer ce montant conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1186890015

CA19 240453

Approuver la convention avec l'Association étudiante de Polytechnique dans le cadre de la cérémonie commémorative en mémoire des victimes de l'École Polytechnique et accorder une contribution hors programme de 25 000 \$.

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention avec l'Association étudiante de Polytechnique dans le cadre de la cérémonie commémorative en mémoire des victimes de l'École Polytechnique;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 25 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1198518001

CA19 240454

Approuver la convention avec Spectre de rue dans le cadre du programme « TAPAJ » pour reconduire le projet de réinsertion sociale et professionnelle - déneigement hiver 2019-2020 et accorder une contribution maximale de 6 000 \$

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention avec Spectre de rue dans le cadre du Programme TAPAJ pour la reconduction du projet de déneigement pour personnes à mobilité réduite qui se déroulera au cours de l'hiver 2019-2020;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 6 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1194206005

CA19 240455

Autoriser une dépense supplémentaire de 10 125 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Axia Services pour le service d'entretien ménager des bureaux de la Cour de voirie de l'arrondissement de Ville-Marie majorant ainsi le montant du contrat à 351 974,92 \$

Attendu que le conseil a, par sa résolution du CA17 240649 adoptée à sa séance du 12 décembre 2017, accordé un contrat de 341 849,92 \$, taxes incluses, à Axia Services pour service d'entretien ménager des bureaux de la Cour de services de l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 17-16264);

Attendu qu'en période hivernale, des surplus de travaux sont nécessaires pour assurer le maintien des lieux propres et sécuritaires pour l'ensemble des employés;

Attendu qu'il faut augmenter le nombre d'heures requises pour ces surplus de travaux :

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense additionnelle de 11 641,22 \$, taxes incluses, pour le service d'entretien ménager des bureaux de la Cour de voirie de l'arrondissement de Ville-Marie, majorant ainsi le montant du contrat de 341 849,92 \$ à 353 491,14 \$ (appel d'offres public 17-16264 -4 soumissions);

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1175876007

CA19 240456

Prolonger, pour une durée d'un an, le contrat avec 9083-0126 Québec inc. (Creusage RL) pour des services d'excavation pneumatique et travaux connexes dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense de 293 761,13 \$, taxes incluses, pour la période 2019 à 2020, majorant ainsi la dépense maximale autorisée à 881 283,38 \$

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA18 240013 adoptée à sa séance du 13 février 2018, accordé un contrat de 587 522,25 \$, taxes incluses, à 9083-0126 Québec inc. (Creusage R.L.), du 22 février 2018 au 21 février 2020, pour le service d'excavation pneumatique et travaux connexes et autorisait une dépense maximale de 587 522,25 \$ (appel d'offres public 17-16536 - 2 soumissionnaires);
Attendu que le cahier des charges prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour un période d'un an :

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense additionnelle de 293 761,13 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat à 9083-0126 Québec inc (Creusage RL) pour le service d'excavation pneumatique et travaux connexes, majorant ainsi le dépense maximale de 587 522,25 \$ à 881 283,38 \$;

D'accorder, à cette fin, la prolongation du contrat accordé à 9083-0126 Québec inc (Creusage RL) pour une période de un an;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1186937001

CA19 240457

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 11 550 \$

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 2 500 \$ à la Corporation de développement communautaire (CDC) Centre-Sud;
- 2 500 \$ au Service des loisirs Saint-Jacques de Montréal;
- 1 050 \$ à la Fondation de l'Hôpital chinois de Montréal (1972);
- 3 000 \$ au Carrefour alimentaire Centre-Sud (fiduciaire de la Table CIGAL);
- 2 000 \$ à Sentier urbain;
- 500 \$ au Jardin communautaire Versailles de Montréal;

D'imputer cette dépense totale de 11 550 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1190619009

CA19 240458

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.03.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240459

Autoriser une affectation de surplus supplémentaire de 350 000 \$ pour le financement de la rémunération des employés en assignation temporaire, des formations et des actions de communications en matière de santé et de sécurité au travail

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA18 240044 adoptée à sa séance du 13 février 2018, autorisé une affectation de surplus de 690 000 \$ pour le financement de la rémunération des employés en assignation temporaire, des formations et des actions de communications en matière de santé et de sécurité au travail, pour les années 2018 et 2019;

Attendu qu'un montant supplémentaire est nécessaire pour couvrir les dépenses reliées aux assignations temporaires jusqu'au 31 décembre 2019 :

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une affectation supplémentaire de 350 000 \$ pour le financement de la rémunération des employés en assignation temporaire, des formations et des actions de communications en matière de santé et de sécurité au travail;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1187729001

CA19 240460

Déposer l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2019 en date du 31 août 2019, pour l'arrondissement de Ville-Marie et l'état des revenus et des dépenses réels au 31 août 2019 comparé au 31 août 2018

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

De déposer l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2019 en date du 31 août 2019, pour l'arrondissement de Ville-Marie et l'état des revenus et des dépenses réels au 31 août 2019 comparé au 31 août 2018.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1195158003

CA19 240461

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 août 2019

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 août 2019.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1192701056

CA19 240462

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240463

Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de permettre l'ajout d'une définition pour l'usage hôtel - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 10 septembre 2019 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le Règlement CA-24-282.118 intitulé Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de permettre l'ajout d'une définition pour l'usage « hôtel » et permettre, dans la catégorie M.10 et M.11 que l'usage « hôtel » soit soumis à la procédure des usages conditionnels.

Adoptée à l'unanimité.

40.01
CA-24-282.118
1194869008

CA19 240464

Adopter une résolution autorisant l'agrandissement d'un restaurant au-delà de la superficie maximale permise, pour l'immeuble situé au 1860-1862, boulevard De Maisonneuve Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 10 septembre 2019 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

- 1) D'accorder, pour l'immeuble situé au 1860-1862, boulevard De Maisonneuve Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation d'occuper le rez-de-chaussée par un seul restaurant, et ce, en dérogation au paragraphe 2° du deuxième alinéa de l'article 163 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

40.02
pp 412
1197400003

CA19 240465

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) afin de régir l'utilisation des souffleurs ou aspirateurs à feuilles, de procéder à des corrections de nature technique et de réviser certaines amendes - Adoption

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) afin de régir l'utilisation des souffleurs ou aspirateurs à feuilles, de procéder à des corrections de nature technique et de réviser certaines amendes » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 10 septembre 2019 par sa résolution CA19 240422;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) afin de régir l'utilisation des souffleurs ou aspirateurs à feuilles, de procéder à des corrections de nature technique et de réviser certaines amendes » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 10 septembre 2019 par sa résolution CA19 240422;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le Règlement intitulé Règlement modifiant le Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) afin de régir l'utilisation des souffleurs ou aspirateurs à feuilles, de procéder à des corrections de nature technique et de réviser certaines amendes.

Adoptée à l'unanimité.

40.03
CA-24-307
1197199005

CA19 240466

Édicter en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance réduisant la limite de vitesse prescrite à 30 km/h sur toutes les rues locales, ainsi que certaines collectrices, et réduire la vitesse prescrite à 40 km/h sur certaines rues artérielles dans l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'édicter, en vertu du paragraphe 9° de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 250 réduisant la limite de vitesse prescrite à 30 km/h sur toutes les rues locales, ainsi que certaines collectrices, et réduire la vitesse prescrite à 40 km/h sur certaines artérielles dans l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1195275002

CA19 240467

Autoriser, l'ajout de 4 logements au sous-sol, supérieur au nombre maximal prescrit, pour un maximum de 31 logements pour le bâtiment situé au 2645, rue Bercy, en vertu de la procédure des usages conditionnels

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), l'ajout de 4 logements au sous-sol, supérieur au nombre maximal prescrit, pour un maximum de 31 logements, pour le bâtiment situé au 2645, rue Bercy, et ce, conformément au paragraphe 2^o de l'article 136 de ce règlement et à la condition suivante :

- les demandes de permis doivent être accompagnées de plans d'aménagement pour la cour avant en bordure de la rue Bercy.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1194869010

CA19 240468

Édicter, en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'oeuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M. c. E-7.1), une ordonnance permettant de fixer diverses dates concernant les activités des demandeurs de permis pour l'année 2020

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'édicter, en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'oeuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M., c. E-7-1, article 40), l'ordonnance, E-7.1, o. 60 fixant :

- la période au cours de laquelle peuvent être présentées les demandes de permis d'artistes ou d'artisans pour la saison 2020, soit du 21 au 25 octobre 2019;
- la date, l'heure et le lieu des séances d'attribution des emplacements pour la saison 2020, soit le 20 novembre pour les artisans et le 21 novembre 2019 pour les artistes;
- les dates d'émission des permis pour la saison 2020, soit du 3 janvier au 28 février 2020 pour les artisans et les artistes;

Toutes les activités en lien avec ces demandes seront tenues au bureau d'arrondissement situé au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, à l'exception des séances d'attribution des emplacements qui se tiendront à la salle du conseil de l'arrondissement au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1194673006

CA19 240469

Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2019, 8^e partie, A) et édicter les ordonnances

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmation d'événements sur le domaine public (saison 2019, 8^e partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 613 permettant à certaines conditions le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 563 permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, article 45), l'ordonnance CA-24-085, o. 149 permettant de distribuer des échantillons des commanditaires reliés à ces événements selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560), l'ordonnance 01-282, o. 232 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles sur des structures autoportantes et tentes selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 252 permettant d'effectuer la fermeture de rues sur les sites et selon les horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1195907008

CA19 240470

Confirmer la décision du Comité d'étude des demandes de démolition d'autoriser les demandes de certificats d'autorisation de démolition pour les immeubles situés aux 170 à 180 boulevard René-Lévesque Est et 188 à 198 boulevard René-Lévesque Est

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

De confirmer la décision du Comité d'étude des demandes de démolition (CEDD), rendue le 21 août 2019, d'autoriser les demandes de certificats d'autorisation de démolition pour les immeubles situés aux 170 à 180 boulevard René-Lévesque Est et 188 à 198 boulevard René-Lévesque Est.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1191044001

CA19 240471

Adopter une résolution autorisant la démolition du bâtiment industriel de deux étages situé au 2225, rue Parthenais et la construction d'un bâtiment résidentiel comprenant une hauteur supérieure au maximum prescrit, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour le bâtiment projeté sur le lot 1 423 907 conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
 - a) de démolir le bâtiment situé au 2225, rue Parthenais;
 - b) de déroger notamment au paragraphe 1^o de l'article 9 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - c) de construire un bâtiment de 5 étages (16 m hors tout) abritant 42 logements, 18 unités de stationnement souterrain ainsi que 43 unités de stationnement pour vélo conformément aux plans numérotés de A-10 à A-14, de A-20 à A-24 et A-30 réalisés par David Smith Architect et estampillés par l'arrondissement le 15 août 2019;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes:
 - a) Revoir le couronnement du 4^e étage afin de réduire l'impact du garde-corps et de la différence de hauteur avec le bâtiment voisin du côté nord;
 - b) Remplacer la brique de béton par une brique d'argile de format Québec;
 - c) Prévoir un aménagement paysager détaillé sur l'ensemble du site dans lequel on retrouve principalement des surfaces végétales ainsi que la plantation d'arbres en cour avant;
 - d) Déposer, avant l'émission du certificat de démolition, une garantie monétaire irrévocable de 40 560 \$ qui devra demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux de construction soient terminés;
- 3) De fixer un délai de 60 mois pour débiter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.09
pp 415
1194869011

CA19 240472

Adopter une résolution autorisant la démolition des bâtiments situés au 1811 et 1815-1819, rue Sainte-Catherine Est (ancien cinéma Champlain) ainsi que la construction et l'occupation d'un édifice à cet emplacement, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 2^e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 13 mars 2018 et l'a soumis à une consultation publique le 27 mars 2018 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

De modifier le second projet de résolution comme suit :

par l'insertion, » à l'article 1), entre les mots « Est » et « conformément » des mots suivants « (lots 1 567 783 et 1 567 784);

par le remplacement du paragraphe c) de l'article 1) par le suivant :

- « c) d'ériger et d'occuper un édifice conformément aux plans des pages 35 à 47 inclusivement, réalisés par ACDF Architectes, estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 22 juillet 2019 et joints au présent projet de résolution. »

par le remplacement de tous les paragraphes et sous-paragraphes de l'article 2) par les suivants :

- « a) la volumétrie, l'alignement sur rue et la composition architecturale de l'édifice doivent être substantiellement conformes aux plans mentionnés et les hauteurs figurant dans ces plans sont maximales;
- b) les reculs, les terrasses et les jardins prévus aux plans doivent être réalisés et paysagés tel qu'indiqué dans l'ensemble de ces plans;
- c) l'abondante fenestration, le rez-de-chaussée entièrement vitré en coin de rue, les jeux de volumes et les cours intérieures apparaissant aux plans doivent être conservés en totalité;
- d) un commerce abondamment vitré et d'une superficie maximum de 210 m² doit être prévu en rez-de-chaussée, au coin Sainte-Catherine et Papineau;
- e) un local communautaire, d'une superficie d'au moins 106 m², doit être réalisé dans le projet, être facilement accessible à partir de la rue et il ne peut être occupé que par un usage « activité communautaire ou socioculturelle »;
- f) la réinterprétation de l'ancien cinéma Champlain doit être conforme aux plans indiqués ci-dessus ainsi qu'aux plans des pages 26, 28, 29, 33 et 34, réalisés par ACDF Architectes, estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 22 juillet 2019 et joints au présent projet de résolution;
- g) le nom « CINÉMA CHAMPLAIN 1948-1988 » doit être sérigraphié en rez-de-chaussée, à l'emplacement de l'ancien cinéma et être très visible;
- h) le logo représentant une bobine et un film, ou un autre logo similaire, doit également être sérigraphié au rez-de-chaussée, à l'emplacement de l'ancien cinéma, et être très visible;
- i) la photo de l'ancienne façade du cinéma sérigraphiée doit apparaître en rez-de-chaussée pleine hauteur parmi les autres sérigraphies des anciennes affiches du cinéma pleines hauteur;
- j) la citation de Michel Tremblay doit être sérigraphiée ou gravée en rez-de-chaussée, à l'emplacement de l'ancien cinéma;

- k) les aménagements paysagers (aux 2^e, 4^e, 5^e étages et en toiture) doivent être soignés et leur entretien permanent doit être prévu avec le remplacement des espèces végétales au besoin;
- l) la demande de permis de démolition doit être accompagnée :
 - i. d'une lettre de garantie bancaire irrévocable d'un montant de 500 000 \$; celle-ci doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux de construction du projet soient complétés; advenant que ces travaux ne soient pas réalisés dans un délai de 60 mois, la garantie bancaire sera réalisable par le conseil de l'arrondissement de Ville Marie;
 - ii. d'une lettre d'entente, qui doit avoir été signée avant l'adoption finale de la présente résolution auprès du Service de l'habitation, relative à l'inclusion de logements sociaux et abordables. Cette entente devra prévoir un pourcentage minimum de 15 % de logements abordables et de 11 % de logements familiaux de 3 chambres à coucher ainsi qu'une contribution financière équivalente à au moins 20 % de logements sociaux;
 - iii. d'une lettre d'engagement relative :
 - (a) d'une part aux normes d'opération des camions : types et dimensions, fréquence, étalement des livraisons et avertisseurs de recul;
 - (b) d'autre part aux recommandations 1, 3 et 4 concernant les feux, miroirs et système de contrôle des pages 27 et 28 de l'étude de circulation datée de mai 2019, réalisée par Aristomen Anéziris, ingénieur, M.ing. 41954, et jointe au présent projet de résolution. À la recommandation numéro 1, on précise que les feux ne sont pas permis et qu'un autre système, à l'entrée et sortie des quais de déchargement, doit être assuré, afin que les camions ne se croisent pas dans la rampe d'accès;
 - iv. d'une lettre d'engagement relative à la location du local communautaire dont le montant doit être dans l'ordre de grandeur des montants demandés par les centres communautaires de loisirs de l'arrondissement de Ville-Marie (Centre Jean-Claude Malépart, Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie), le Studio 428 du MAI (Montréal Arts Interculturels), ainsi que dans le règlement sur les tarifs en vigueur de l'arrondissement de Ville-Marie;
- m) la demande de permis de construction de ce projet doit être soumise à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :
 - i. la réinterprétation de la façade de l'ancien cinéma est visible par :
 - (c) la reprise du volume sur rue de l'ancien cinéma et le marquage net de ce volume par rapport au reste du projet;
 - (d) la superposition de l'ancienne façade réinterprétée et de la nouvelle façade, avec les encadrements marqués des nouvelles ouvertures;
 - (e) l'éclairage de la marquise et de l'enseigne;
 - (f) les matériaux choisis qui doivent être des matériaux durables pour tout ce qui concerne la commémoration;
 - ii. une attention particulière doit être donnée au traitement architectural du mur aveugle, côté est, sur Sainte-Catherine;
 - iii. les constructions et les équipements mécaniques hors toit doivent être traités de manière à assurer leur intégration architecturale;

par le remplacement, à l'article 3), du chiffre « 24 » par le chiffre « 60 ».

D'adopter le second projet de résolution dont le texte, tel que modifié, se lit comme suit :

- 1) D'accorder, pour le terrain situé au 1811 et au 1815-1819, rue Sainte-Catherine Est (lots 1 567 783 et 1 567 784), conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

- a) de déroger notamment aux articles 9 (hauteur maximale) et 43 (densité maximale) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - b) de démolir les bâtiments situés au 1811 et au 1815-1819, rue Sainte-Catherine Est;
 - c) d'ériger et d'occuper un édifice conformément aux plans des pages 35 à 47 inclusivement, réalisés par ACDF Architectes, estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 22 juillet 2019 et joints au présent projet de résolution;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
- a) la volumétrie, l'alignement sur rue et la composition architecturale de l'édifice doivent être substantiellement conformes aux plans mentionnés et les hauteurs figurant dans ces plans sont maximales;
 - b) les reculs, les terrasses et les jardins prévus aux plans doivent être réalisés et paysagés tel qu'indiqué dans l'ensemble de ces plans;
 - c) l'abondante fenestration, le rez-de-chaussée entièrement vitré en coin de rue, les jeux de volumes et les cours intérieures apparaissant aux plans doivent être conservés en totalité;
 - d) un commerce abondamment vitré et d'une superficie maximum de 210 m² doit être prévu en rez-de-chaussée, au coin Sainte-Catherine et Papineau;
 - e) un local communautaire, d'une superficie d'au moins 106 m², doit être réalisé dans le projet, être facilement accessible à partir de la rue et il ne peut être occupé que par un usage « activité communautaire ou socioculturelle »;
 - f) la réinterprétation de l'ancien cinéma Champlain doit être conforme aux plans indiqués ci-dessus ainsi qu'aux plans des pages 26, 28, 29, 33 et 34, réalisés par ACDF Architectes, estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 22 juillet 2019 et joints au présent projet de résolution;
 - g) le nom « CINÉMA CHAMPLAIN 1948-1988 » doit être sérigraphié en rez-de-chaussée, à l'emplacement de l'ancien cinéma et être très visible;
 - h) le logo représentant une bobine et un film, ou un autre logo similaire, doit également être sérigraphié au rez-de-chaussée, à l'emplacement de l'ancien cinéma, et être très visible;
 - i) la photo de l'ancienne façade du cinéma sérigraphiée doit apparaître en rez-de-chaussée pleine hauteur parmi les autres sérigraphies des anciennes affiches du cinéma pleines hauteur;
 - j) la citation de Michel Tremblay doit être sérigraphiée ou gravée en rez-de-chaussée, à l'emplacement de l'ancien cinéma;
 - k) les aménagements paysagers (aux 2^e, 4^e, 5^e étages et en toiture) doivent être soignés et leur entretien permanent doit être prévu avec le remplacement des espèces végétales au besoin;
 - l) la demande de permis de démolition doit être accompagnée :
 - i. d'une lettre de garantie bancaire irrévocable d'un montant de 500 000 \$; celle-ci doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux de construction du projet soient complétés; advenant que ces travaux ne soient pas réalisés dans un délai de 60 mois, la garantie bancaire sera réalisable par le conseil de l'arrondissement de Ville-Marie;
 - ii. d'une lettre d'entente, qui doit avoir été signée avant l'adoption finale de la présente résolution auprès du Service de l'habitation, relative à l'inclusion de logements sociaux et abordables. Cette entente devra prévoir un pourcentage minimum de 15 % de logements abordables et de 11 % de logements familiaux de 3 chambres à coucher ainsi qu'une contribution financière équivalente à au moins 20 % de logements sociaux;
 - iii. d'une lettre d'engagement relative :
 - (a) d'une part aux normes d'opération des camions : types et dimensions, fréquence, étalement des livraisons et avertisseurs de recul;
 - (b) d'autre part aux recommandations 1, 3 et 4 concernant les feux, miroirs et système de contrôle des pages 27 et 28 de l'étude de circulation datée de mai 2019, réalisée par Aristomen Anéziris, ingénieur, M.ing. 41954, et jointe au présent projet de résolution. À la recommandation numéro 1, on précise que les feux ne sont pas permis et qu'un autre système, à l'entrée et sortie des quais de déchargement, doit être assuré, afin que les camions ne se croisent pas dans la rampe d'accès;
 - iv. d'une lettre d'engagement relative à la location du local communautaire dont le montant doit être dans l'ordre de grandeur des montants demandés par les centres communautaires de loisirs de l'arrondissement de Ville-Marie (Centre Jean-Claude Malépart, Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie, le Studio 428 du MAI (Montréal Arts

- Interculturels), ainsi que dans le règlement sur les tarifs en vigueur de l'arrondissement de Ville-Marie;
- m) la demande de permis de construction de ce projet doit être soumise à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :
- i) la réinterprétation de la façade de l'ancien cinéma est visible par :
 - (c) la reprise du volume sur rue de l'ancien cinéma et le marquage net de ce volume par rapport au reste du projet;
 - (d) la superposition de l'ancienne façade réinterprétée et de la nouvelle façade, avec les encadrements marqués des nouvelles ouvertures;
 - (e) l'éclairage de la marquise et de l'enseigne;
 - (f) les matériaux choisis qui doivent être des matériaux durables pour tout ce qui concerne la commémoration;
 - i. une attention particulière doit être donnée au traitement architectural du mur aveugle, côté est, sur Sainte-Catherine;
 - ii. les constructions et les équipements mécaniques hors toit doivent être traités de manière à assurer leur intégration architecturale;
- 3) De fixer un délai de 60 mois pour débiter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.10
pp 374
1170607010

CA19 240473

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.11 et 40.12.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240474

Autoriser l'usage « centre d'hébergement et de soins de longue durée » dans un bâtiment résidentiel de trois étages comportant un logement pour le bâtiment situé au 1437, rue Chomedey, en vertu de la procédure des usages conditionnels

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), l'usage centre d'hébergement et de soins de longue durée dans un secteur de la catégorie R.3 pour un bâtiment résidentiel de trois étages situé au 1437, rue Chomedey (lot 1 064 496), comportant 1 logement, et ce, conformément au paragraphe 1^o de l'article 136 de ce règlement.

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1198399002

CA19 240475

Autoriser, l'usage « école d'enseignement spécialisé » dans une partie du bâtiment situé au 138, rue Saint-Pierre, en vertu de la procédure des usages conditionnels

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), l'usage « école d'enseignement spécialisé » pour une partie du bâtiment situé au 138, rue Saint-Pierre, et ce, conformément aux articles 301, 315 et 318 de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1196723002

CA19 240476

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 70.01 et 70.02.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240477

Adopter le calendrier et les lieux des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2020

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le calendrier et les lieux des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2020 :

Date	Heure	Lieu	Adresse
11 février 2020	18 h 30	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
10 mars 2020	18 h 30	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
14 avril 2020	18 h 30	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
12 mai 2020	18 h 30	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
9 juin 2020	18 h 30	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
8 juillet 2020 (mercredi)	18 h 30	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
8 septembre 2020	18 h 30	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
13 octobre 2020	18 h 30	Maison de la culture Janine Sutto	2550, rue Ontario Est
10 novembre 2020	18 h 30	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
8 décembre 2020	18 h 30	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée

Adoptée à l'unanimité.

70.01 1192701061

CA19 240478

Refuser quinze demandes en suspens ayant reçu du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) un avis favorable avec condition(s) non remplie(s) par les demandeurs ou un avis défavorable

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

De refuser sept demandes de permis en suspens ayant reçu un avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme avec conditions non remplies par les demandeurs concernés (3001429962, 3001019581, 3001547681, 3001509174, 3001395048, 3001395051 et 3001395054) et huit demandes de permis en suspens ayant reçu un avis défavorable du Comité consultatif d'urbanisme (3001529414, 3001466852, 3001428511, 3001455705, 3001548980, 3001541734, 3001492216 et 3001453021), et ce, pour les motifs indiqués au dossier décisionnel.

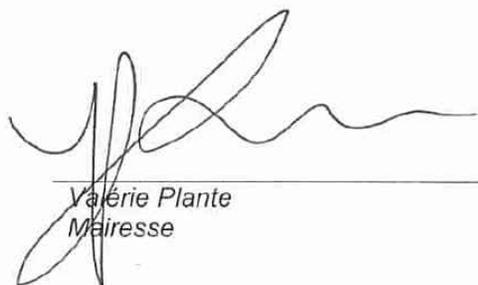
Adoptée à l'unanimité.

70.02 1198309002

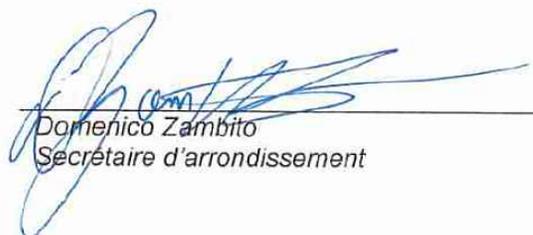
Levée de la séance

La mairesse indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 12 novembre 2019 à 18 h 30, à la Maison de la culture Janine-Sutto (Frontenac), situé au 2550, rue Ontario Est. L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 19 h 34

70.03



Valérie Plante
Mairesse



Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA19 240485
lors de la séance du conseil tenue le 12 novembre 2019.